

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 Novembre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Novembre 2024

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, Michel MANDRET, Jocelyne BRETTHOMÉ, Laëtitia GOARDET, Jérôme DA SILVA, Nicole MARANDEL, Ludmila HEURION, Marie-Laure BOSSARD, Mickaël MICHON, Alexandre MANDRET, Jean-Luc HOTTOT, Aurélie RUNIGO, Thibaut ODON

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Axelle MINAUD (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS), Véronique MAFFREY (Pouvoir donné à Christophe PEIGNEY), Yohan EVENO (Pouvoir donné à Thierry MONNEREAU), Didier FERRE, Jean-Luc PINGUET

Étaient absents : Jocelyne GROLLIER

Secrétaire de séance : Annemieke SCHEENAERTS

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Octobre 2024

1 - Assurance Flotte automobile : Résultat du nouvel appel d'offre *Délibération*

2 - Acquisition : Confirmation d'acquisition de la maison sise 8 Rue de la Vertonne *Délibération*

3 - Budget Général 2024 : Décision modificative n°3 *Délibération*

4 – Personnel Communal : Proposition d'accompagnement pour la participation à l'IronMan 2025 *Délibération*

5 - Déclarations d'Intention d'Aliéner

6 - Questions diverses

M. Thibaut Odon note qu'il n'est pas fait mention du point concernant les demandes de subvention pour l'Habitat inclusif auprès du Conseil Départemental. Il s'agit en effet d'un oubli de contenu qui sera corrigé.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 Octobre 2024, est approuvé sous réserve de correction du point indiqué

M. le Maire souligne le peu d'élus présents lors du dernier conseil municipal ainsi qu'aux cérémonies du 11 novembre et au goûter des aînés. Le mandat est certes long et il existe toujours une phase délicate en fin de mandat. Il est pourtant nécessaire pour la commune que l'équipe municipale reste solide et présente en faisant du mieux possible et en étant présente.

1 – Assurance Flotte automobile : résultat de l'appel d'offre

Monsieur Christophe Peigney rappelle que notre assureur actuel nous a signifié résilier notre contrat comme ceux de toutes les collectivités de son portefeuille au 1^{er} Janvier 2025 pour la « Flotte automobile ».

Un nouvel appel d'offre a donc été organisé auquel une seule compagnie d'assurance a répondu et déposé une offre comme suit :

2.1 – SOLUTION DE BASE

SOLUTION DE BASE	COTISATION ANNUELLE HT	COTISATION ANNUELLE TTC ⁽¹⁾
PARC VÉHICULES : Franchises : voir cahier des charges	4 609,07 €	5 381,89 €
BRIS DE MACHINES : Franchises : voir cahier des charges	450 €	491,85 €
TOTAL COTISATION ANNUELLE <small>(1) TAXES ET FRAIS DE GESTION COMPRIS</small>	5 059,07 €	5 873,74 €

2.2 – PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE

	COTISATION ANNUELLE HT	COTISATION ANNUELLE TTC ⁽¹⁾
AUTO-COLLABORATEURS EN MISSION	350 €	420 € *

(1) TAXES ET FRAIS DE GESTION COMPRIS

M. Christophe PEIGNEY indique que la cotisation annuelle se trouve doublée par rapport à notre assurance actuelle mais qu'en l'absence d'autre offre la collectivité n'a pas de choix et propose de souscrire tel que présenté

le conseil municipal, par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE

- DECIDE de retenir l'offre de Groupama tel que présenté

2 – Acquisition AA 100 : validation

Monsieur le Maire rappelle que cette acquisition a fait l'objet d'une ligne dans le budget 2024 mais n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique. Il s'agit donc de régulariser cette situation. Pour rappel l'acquisition est prévue au prix de 130 000 €

Le conseil municipal, par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE valide ladite acquisition.

M. le Maire interroge Mme Laëtitia GOARDET sur son opposition aux deux premières délibérations et l'invite à s'exprimer si elle le souhaite. Mme GOARDET indique qu'elle souhaite s'opposer aux décisions qui seront prises au cours de cette séance afin de manifester son mécontentement mais qu'elle s'exprimera en fin de séance.

3 – Budget Général : Décision modificative n°3

M. le Maire et M. Christophe Peigney, Adjoint en charge des finances rappellent la nécessité d'ajuster le budget au fur et à mesure de l'année. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'examiner la décision modificative n°3 qui est en grande partie due à l'augmentation du coût de l'électricité ainsi qu'à prise en compte des dépenses et recettes supplémentaires des partenariats des Mercredis de l'été comme suit :

DM FONCTIONNEMENT							
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant
60612	Energie - Electricité	Mairie	50 000,00 €	73111	Impôts directs locaux	Mairie	70 000,00 €
60623	Alimentation	Restaurant Scolaire	15 000,00 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	Mairie	60 000,00 €
6135	Location Mobilières	Voirie	40 000,00 €				
61551	Entretiens et réparations matériels roulant	Service Technique	10 000,00 €				
6232	Fêtes et Cérémonies	Mairie	15 000,00 €				
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			130 000,00 €	TOTAL RECETTES A AUGMENTER			130 000,00 €

Le conseil municipal, par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE, valide la décision modificative

4 – Personne Communal : Proposition d’accompagnement financier pour la participation l’IronMan 2025

M. le Maire expose avoir été sollicité par Mme Catherine ORIEUX, agent d’accueil de la Mairie afin de participer financièrement à son inscription à cette épreuve sportive dont le coût est de 750 €. M. le Maire propose que la commune octroie une subvention exceptionnelle de 350 €.

M. Thibaut ODON indique ne pas soutenir l’IronMan qui est une multinationale qui impose des contraintes fortes aux habitants de la commune. Il s’opposera donc à cette participation financière qui n’est pas orientée contre Mme Catherine ORIEUX.

Mme Nicole MARANDEL fait part de la même analyse qui l’amènera également à s’opposer à cette participation financière.

M. le Maire dit comprendre cette position car il ne soutient pas particulièrement cette compétition

M. Jérôme DA SILVA souligne que la commune est dans la même situation qu’une entreprise qui soutient l’un de ses salariés

M. Michel MANDRET précise que le tracé 2025 pourrait ne pas passer à l’Ile d’Olonne

Mme Marie Laure BOSSARD rappelle que le problème avec cette organisation de compétition est le manque de communication

Le conseil municipal par 16 voix POUR et 4 voix CONTRE valide l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 350 € à Mme Catherine ORIEUX dans la cadre de sa participation à l’IronMan 2025.

Mme Catherine ORIEUX devra porter les couleurs de la commune sous une forme qui reste à déterminer avec elle ultérieurement.

5 – D.I.A.

M. le Maire informe le conseil municipal des Déclarations d’Intention d’Aliéner auxquelles il n’a pas donné de suite positive au regard des délégations qui lui sont octroyées :

- AK 162, 163 : Habitation + Terrain – 39 Rue Georges Clémenceau
- AO 155 : Habitation + Terrain – 18 Rue de la Bradière
- AN 216 : Habitation + terrain – 4 Rue des Echasses
- AD 287, 288, 289, 290 : Terrain – 46 Rue des Aubépines
- AO 379 : Habitation + terrain – 2 Allée des Chardonnerets
- AA 244, 266 : Habitation + Terrain – 23 Rue Georges Clémenceau
- AA 87 : Habitation + terrain – 10 Rue des Ecoles
- AI 242, 243 : Terrain – Rue de la Vertonne
- AA 1217, 160, 162 : Habitation + Terrain – Rue des Marais

6 - Questions diverses

- M. le Maire indique qu’une réunion publique sera organisée en début d’année afin de présenter aux riverains le projet d’aménagement de voirie de la Bradière
- M. le Maire fait part de la réouverture de la poissonnerie depuis la semaine dernière. Elle sera ouverte du jeudi au dimanche durant l’hiver mais également du renouvellement de bail à Mme ODON gérante de l’atelier de poterie jusqu’à fin de l’été prochain
- M. Christophe PEIGNEY précise que le dossier d’habitat inclusif suit son cours. Un appel d’offre va être fait dans les jours à venir pour les travaux de construction puis la commission devra proposer au conseil municipal les modalités de choix des habitants et les critères à retenir

- Mme Ludmila HEURION demande si l'animateur logera sur place. M. Christophe PEIGNEY rappelle que l'animateur ne sera pas logé sur place. L'espace commun sera un lieu de vie et d'animation pour les habitants.
 - Mme Annemiecke SCHEENAERTS demande si l'animateur sera présent sur des horaires de bureau ? M. Christophe PEIGNEY indique que les horaires seront modulés selon les activités proposées
 - M. le Maire indique que la commission devra s'organiser assez rapidement car il y aura certainement plus de demandes que d'offres.
 - M. Christophe PEIGNEY indique que la Plan communal de Sauvegarde est en cours de mise à jour. Il sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine séance car chacun est concerné et impliqué dans le processus
 - Enfin M. Christophe PEIGNEY indique au conseil municipal que la soirée de fin d'année personnel communal se déroulera le 19 décembre prochain
 - Mme Annemiecke SCHEENAERTS rappelle au conseil municipal que le téléthon se déroule ce weekend avec vendredi soir la tartiflette à venir chercher à la cantine, les animations samedi à partir 14h au Pré Neuf porté par le foot qui est très impliqués ainsi que les prestations du Twirling et de la Danse
 - Mme Annemiecke SCHEENAERTS indique enfin que le bulletin est en cours, il y aura une présentation des entreprises installées cette année. La distribution se fera autour des vœux fin janvier.
 - M. Michel MANDRET fait part de sa présence au repas de la fanfare ainsi que Mme Annemiecke SCHEENAERTS et M. le Maire et sa compagne. Ce fut un moment festif sur le thème des JO
 - M. le Maire rappelle le gouter des aînés qui vient de se dérouler avec la présence de 200 personnes
 - M. Thierry MONNEREAU indique la prochaine baisse de prix de l'eau sur l'ensemble de l'agglomération dont la commune de l'Île d'Olonne va particulièrement bénéficier puisque le coût appliqué était l'un des plus élevés de l'agglomération. Il fait également part d'un nouveau délégataire SUEZ ainsi que PAPREC pour les déchets ménagers.
 - M. Thierry MONNEREAU rappelle les quelques dégâts sur l'église liées à la précédente tempête. Une petite partie de faîtage s'est décrochée. L'intervention de l'entreprise de couverture a permis sa mise en sécurité très rapidement. Il informe également le conseil municipal de la reprise de voirie Rue des Aubépines et Patis du Pin semaines 50 et 51
 - Mme Nicole MARANDEL interroge sur la date de mise en place des décorations de Noël. M. le Maire confirme leur installation cette semaine. Il informe également le conseil municipal d'une demande de devis pour un élément décoratif qui serait installé sur Eiffela
 - M. le Maire fait le point sur le projet « Massieu ». Aujourd'hui, trois commerçants sont en place. Il est impératif d'organiser la transition de ces commerces durant les travaux et à l'avenir. Se pose désormais la question de la succession de la pharmacie. Le repreneur a fait part du besoin d'évolution de sa profession qui nécessite des locaux supplémentaires. La problématique majeure est le calendrier imposé à la micro-crèche qui doit absolument intégrer de nouveaux locaux en 2026. D'autres projets sont à l'étude comme un nouveau point de restauration ou encore un opticien Le cabinet d'architecture travaille sur cet espace depuis plusieurs semaines avec le besoin exprimé de 500m² de surface commerciale et la création d'une nouvelle place de bourg de 400m² dans l'esprit de celle du café. Il sera possible de louer ou acheter les locaux.
- M. le Maire précise que le projet et le calendrier seront certainement proposés pour avis lors d'un prochain conseil municipal car la livraison débordera vraisemblablement sur le prochain mandat du fait, entre autres, de fouilles archéologiques préventives qui devront être réalisées avant construction. Proposer ce projet à la future équipe municipale reportera une livraison à 2028 mais entraînera la perte de plusieurs porteurs de projet.

- M. le Maire indique également avoir reçu les conjoints Renaud, propriétaires du terrain de 1 ha jouxtant l'arrière du centre de loisirs. Les conjoints souhaitent vendre et la Mairie pourrait avoir intérêt à se porter acquéreur
- Mme Ludmila HEURION interroge sur le stockage des archives du Dr Le Car qui mobilisent une salle complète de l'Ilot Mandret. M. le Maire confirme qu'il s'agit d'un point qui va devoir se résoudre différemment car le besoin d'utilisation de cette salle est très présent.
- Mme Jocelyne BRETOME questionne sur le terrain où le drakkar était en construction car il est toujours très encombré. M. le Maire confirme qu'il est en cours de rangement et nettoyage. Quant à son avenir il devrait faire l'objet d'une réflexion globale avec le petit bois
- Mme Laëticia GOARDET fait part de son mécontentement en tant que conseillère municipale d'être peu informée en amont des nouveaux projets de la commune. Les informations leur arrivent parfois par le « bouche à oreille ». D'autre part, Mme GOARDET souhaite revenir sur le choix de la fresque du bâtiment Ile aux enfants. La commission s'est réunie, travaille beaucoup et son choix s'est vu retoqué par le bureau d'adjoints
- M. le Maire rappelle le fonctionnement du bureau d'adjoints au cours duquel chacun fait le point sur ses sujets et projets. La commission est force de proposition sur des orientations qui ont été données en adjoints. Il s'agit là d'une difficulté sur la forme de présentation puisqu'il a été proposé l'ensemble des thèmes sans exposer dès le début la version validée en commission.
Si le bureau d'adjoint a été défavorable au choix de la commission sur le thème, il aurait dû être proposé à la commission de retravailler avec les éléments qui ont été donnés.
- Mme Ludmila HEURION indique qu'il est fait un point d'étape au cours de chaque commission sur ce que Véronique a présentée en réunion d'adjoints et que cette situation donne l'impression que le bureau d'adjoints ne prend pas en compte l'avis de la commission et que Mme Véronique MAFFREY ne fait pas l'unanimité au sein de l'équipe enfance/jeunesse
- M. le Maire regrette le peu de communication directe de Mme Véronique MAFFREY et propose que le conseil se prononce sur l'ensemble des thèmes et il y aura vote. Il n'y a aucune volonté de censurer le choix de la commission mais il doit y avoir dialogue et explications qui ne sont pas toujours données en réunion d'adjoints
- Mme Laëticia GOARDET fait part de son incompréhension sur le rôle de la commission si ce n'est pas elle qui prend les décisions.
- M. le Maire indique que c'est à l'adjointe d'être convaincante et de présenter les sujets avec l'ensemble des données
- Mme Annemieke SCHEENAERTS confirme que les commissions ne décident pas mais proposent des éléments en bureau d'adjoints et en conseil municipal qui vote et est décisionnaire
- M. Jean-Luc Hottot interroge sur le recours déposé par un opérateur téléphonique. M. le Maire indique que le refus d'autorisation préalable est contesté. Deux mémoires sont déposés et les dossiers sont en cours
- Mme Ludmila HEURION questionne que le repas de Noël de la cantine qui aura lieu le vendredi 20 décembre. Les membres de la Commission pensent y assister et Mme Véronique MAFFREY devait inviter les élus qui le souhaitent. Il est pris note des élus qui souhaitent être présents. Un mail leur sera adressé pour finaliser les modalités de ce moment convivial pour les enfants
- Mme Ludmila HEURION demande s'il y aura une inauguration du cabinet dentaire. M. le Maire indique qu'il s'agit d'un cabinet privé et que cette décision lui appartient
- Mme Ludmila HEURION rappelle que certains travaux sont à terminer à l'Espace santé dont la porte de la salle d'attente du Dr Le Car et la création d'une porte à la salle d'attente de l'étage

- Mme Ludmila HEURION interroge également sur la date de départ d'Eiffela. M. le Maire indique que la date précise n'est pas connue mais jusque fin janvier au minimum
- A la question de Mme Nicole MARANDEL sur le coût de sa présence, M. le Maire indique que l'ensemble des chiffres seront communiqués avec le bilan général des Mercredis de l'été 2024
- Mme Ludmila HEURION demande à ce que les commissions ne se chevauchent pas car il est alors impossible d'assister à deux commissions en même temps. Mme Sophie JAHAN, DGS informe qu'il a été proposé aux adjoints dès le début de mandat de centraliser les convocations aux commissions par Mme Aurélie SOUZEAU fin d'éviter ces doublons et de valider la disponibilité des salles. Si les adjoints convoquent par eux-mêmes sans cette vérification il peut en effet y avoir des doublons
- Mme Ludmila HEURION propose de mieux signaler ou supprimer l'arrêt minute devant la Place de Gaulle car cette place est étroite et les véhicules dépassent généralement sur la route. M. le Maire indique qu'il s'agit surtout de véhicules qui se garent mal et la suppression de l'arrêt minute amènerait les véhicules à se positionner devant le plot rétractable ce qui pose déjà des soucis pour les quelques riverains qui doivent accéder chez eux par cette voie
- Mme Nicole MARANDEL s'inquiète que ce secteur devienne accidentogène avec de nombreux chocs sur les rétroviseurs
- M. Thierry MONNEREAU indique qu'un espace pose problème autour de l'église car des véhicules se stationnent sur un emplacement qui ne présente pas les caractéristiques nécessaires à cette fonction ce qui occasionne des difficultés de circulation. Un élément physique empêchant le stationnement sera positionné
- Mme Nicole MARANDEL remercie pour l'installation de nouvelles tables au logis des Marais mais regrette le peu de temps laissé à la Palette Islaise pour réaliser la fresque du Téléthon. Mme Annemieke SCHEENAERTS indique que cette commande n'a pas été passée par la commune puisque ce sont les associations qui gèrent l'organisation du Téléthon et cette année ce fut l'ASPI FOOT
- Mme Nicole MARANDEL indique également le besoin d'un placard en dur et de plus grande dimension sur la hauteur pour l'association « La palette Islaise » en remplacement de l'armoire actuellement en place dans la Salle des paludiers. Mme Annemieke SCHEENAERTS propose que l'association soit représentée lors de la réunion d'attribution des salles aux associations afin d'évoquer d'autres éventualités dont l'utilisation de la Salle Pré Neuf puisque la Salle des Paludiers est actuellement trop petite pour l'association qui ne peut accueillir plus de membres alors que des jeunes souhaitent la rejoindre.
M. Jean-Luc HOTTOT indique avoir j'ai défendu le projet de placard lors de l'Assemblée Générale de l'association car son rehaussement ne diminuerait pas l'espace dans la salle